



Recommandation 63 (1954)¹

Efforts que l'Europe occidentale doit accomplir en commun pour une normalisation de ses échanges commerciaux avec l'Est

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Déterminée à n'épargner aucun effort pour encourager la coexistence pacifique de toutes les nations du monde ;

Estimant que le développement des échanges Est-Ouest peut représenter une contribution vers cet objectif ;

Prenant acte avec satisfaction des travaux effectués au sein de la Commission Economique pour l'Europe afin d'encourager les relations commerciales entre l'Est et l'Ouest ;

Tenant compte de l'action entreprise par la COCOM ;

Désireuse d'intensifier la coopération entre les pays membres afin d'encourager les échanges avec l'Est ;

Dans l'intention, notamment, de veiller à ce que l'Ouest ne se trouve pas placé, au cours des négociations commerciales avec les monopoles orientaux, dans une position défavorable ;

Rappelant les points de vue exposés dans le rapport intérimaire ([Doc. 258](#)) sur cette question,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'adopter les principes suivants :
 - a. le problème des échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest doit être considéré comme un élément de la politique générale de l'Occident à l'égard des pays du bloc oriental ;
 - b. étant donné la nature de la politique soviétique, il convient de tenir compte des conséquences politiques de ces échanges, aussi bien que de leurs avantages économiques ;
 - c. sous réserve des considérations qui précèdent, les Etats membres devraient encourager et développer ces échanges ;
 - d. le développement de ces échanges ne saurait s'effectuer dans des conditions satisfaisantes pour les puissances occidentales que si elles coordonnent leur politique dans ce domaine
2. de charger des experts d'examiner les moyens les plus pratiques d'assurer cette coordination, et notamment la possibilité de créer un organisme central permettant de coordonner les échanges Est-Ouest et auquel pourraient adhérer tous les Etats occidentaux, membres ou non du Conseil de l'Europe.

1. (voir [Doc. 290](#), rapport de la commission des Questions économiques). Cette recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 26^e séance, le 22 septembre 1954

